

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 mars 2020

### Délibération n°2020-01 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2019

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Frédérique Fleck demande la modification de son propos en page 10 du document.

Sous cette réserve et après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

#### **Nombre de membres en exercice : 26**

Présents : 12	Pour : 21
Procurations : 9	Contre : 0
Votants : 21	Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 13 mars 2020

Le Président du conseil d'administration



François HARTOG

## Réunion du conseil d'administration

10 DECEMBRE 2019

### Projet de procès-verbal

**Président du conseil d'administration** : François HARTOG

**Membres élus du conseil d'administration** :

<b>Collège 1</b> <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		<b>Collège 2</b> <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

<b>Collège 3</b> <i>Normaliens élèves</i>		<b>Collège 4</b> <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
E. MULLER	Présente	C. CALAME	Présente
J.H. GRASSET	Présent		
C. STUCKEL <i>Suppl.</i> L. DARROBERS	Présente		

<b>Collège 5 Étudiants inscrits à l'ENS</b>		<b>Collège 6 Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</b>	
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
P. GALY	Présente	S. MANET	Présente
		S. PATIÈS-GORIZZA	Présent

**Membres nommés du conseil d'administration :**

<b>Membres nommés du conseil d'administration</b>			
<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>	<b>Nom/Prénom</b>	<b>Présent/Absent/ Procuration</b>
B. CASSIN	Présente	J.-Y. MÉRINDOL	Procuration à M. LAIGNEAU
C. FLORENTZ	Procuration à B. CASSIN	J.-F. PINTON	Procuration à F. HARTOG
J. KHALFA	Procuration à F. HARTOG	L. ENGEL	Présente
M. LAIGNEAU	Présente	M. PITTET	Présente
F. HARTOG	Présent	S. RETAILLEAU	Procuration à M. LAIGNEAU
J.-M. GUÉHENNO	Procuration à B. CASSIN	X. LAZARUS	Procuration à M. PITTET
S. ISRAEL	Procuration à M. PITTET		

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	<b>Présent/Absent</b>
M. MÉZARD	Présent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
L. CORVELLEC	Présente

<i>Membres invités</i>	<b>Présent/Absent</b>
Hélène BLAIS	Présente
D. BUTIGIEG	Présente
C. LORENZI	Présent
R. CARUANA	Présent
L. BEAUCHET	Présent
E. SORDET	Présente
S. MAGONTIER	Présent

**Ont également assisté à la séance :**

P. GOSSELIN, représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

M. ANDROUIN, responsable du pôle des affaires juridiques.

## **ORDRE DU JOUR**

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2019 (vote) .....	7
II. Points financiers .....	7
1. Politique de l'emploi et Budget Initial (BI) 2020 (vote).....	7
2. Conventions signées par le Directeur de l'ENS au cours de la période allant du 1 <sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019 (information) .....	13
III. Vie institutionnelle .....	14
1. Mission diversité sociale (information).....	14
2. Décret portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) – Mise en place des instances de PSL (information) .....	15
IV. Points administratifs.....	15
1. Projet de contrat pour le site Université PSL 2019-2023 (vote).....	15
2. Dispenses de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal (vote) .....	17
3. Bilan environnement : formation recherche – Actions sur les campus de l'École (information) .....	17
4. Possibilité de consulter les conseils centraux de l'ENS à distance (vote) .....	17
V. Présentation du département d'histoire de l'ENS (information) .....	19
VI. Questions diverses .....	19

*La séance est ouverte à 9 heures 08.*

**François HARTOG** indique que la politique du logement de sera abordée lors du prochain conseil d'administration au regard du rapport récent de la Délégation générale.

Il énonce les procurations.

- Catherine FLORENTZ et Jean-Marie GUÉHENNO ont donné procuration à Barbara CASSIN.
- Jean KHALFA et Jean-François PINTON ont donné procuration à François HARTOG.
- Jean-Yves MÉRINDOL et Sylvie RETAILLEAU ont donné procuration à Marianne LAIGNEAU.
- Stéphane ISRAËL et Xavier LAZARUS ont donné procuration à Marie PITTET.

## I. Procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2019 (vote)

**Jean-Hubert GRASSET** demande plusieurs modifications :

- la suppression de la mention indiquant qu'il est arrivé à 10 heures 15, inexacte, dans le tableau de présence ;
- l'ajout de son intervention après le bilan des concours ;
- l'ajout de la conclusion lors de la présentation de son rapport.

Il s'étonne par ailleurs que certains griefs dont il a fait l'objet ne soient pas retranscrits.

**Jean-Louis HALPÉRIN** demande qu'il soit fait mention de l'intervention de Frédérique Fleck appelant à surveiller le nombre de candidats boursiers au concours étudiants vu les évolutions de l'épreuve écrite, page 13.

**François HARTOG** rappelle que les demandes de modifications peuvent être transmises au service compétent avant le conseil d'administration.

**Après en avoir délibéré, sous réserve d'une rectification et de compléments demandés par deux membres en séance, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'ENS du 18 octobre 2019.**

**Nombre de votants : 24**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Élise MULLER** demande que la sécurité soit informée de la participation d'étudiants au conseil d'administration afin de ne plus être empêchée à l'entrée.

**Laurence ENGEL** indique avoir été questionnée par la sécurité également.

## II. Points financiers

### 1. Politique de l'emploi et Budget Initial (BI) 2020

**Laurence CORVELLEC** présente les orientations du budget initial et précise que le schéma pluriannuel de stratégie immobilière sera proposé au conseil d'administration en juin 2020 au plus tard, après validation par la direction immobilière de l'État.

En premier lieu, elle évoque les moyens consacrés à la formation comme le soutien à la scolarité et l'enveloppe de masse salariale dédiée aux élèves. Le budget ouvert pour le Fonds de solidarité au déploiement des initiatives étudiantes, alimenté par l'École et par la Cotisation de Vie Étudiante et Campus (CVEC), est en légère augmentation par rapport à 2019. PSL a décidé de soutenir la vie

étudiante par la création de services mutualisés financés par le reversement de la part revalorisée de la CVEC. Cette démarche permettra d'ouvrir un service de médecine préventive au premier trimestre 2020 dans des locaux de PSL situés rue Saint-Jacques. De plus, 81 contrats doctoraux sont financés par des contrats de recherche en septembre 2019, contre 63 en septembre 2018, auxquels s'ajoutent 72 contrats désormais gérés par l'École.

En second lieu, les enveloppes allouées aux départements et unités baissent de 3 % par rapport à 2019 en raison de tensions constatées sur les crédits de fonctionnement au moment de l'élaboration du budget. Outre les crédits d'investissement alloués par opération, une enveloppe de 200 000 euros vise à faciliter les interventions sans attendre un Budget Rectificatif (BR). 500 000 euros du budget initial sont alloués à la rénovation des départements de physique et chimie *via* le Contrat de plan État-Région (CPER), probablement augmentés de 3 millions d'euros supplémentaires courant 2020. La rénovation de 37 chambres dans le bâtiment Hypnos II du campus Jourdan est estimée à un million d'euros, au lieu du chiffrage initial de 500 000 euros, et sera finalisée pour la rentrée 2020. Des travaux de rénovation d'un montant de 500 000 euros sont également envisagés sur le campus de Montrouge afin d'isoler les fenêtres de l'une des tours dédiée au logement étudiant.

Les priorités de la campagne de levée de fonds portent sur :

- la mise en place de chaires de mécénat ;
- l'octroi de bourses, thématiques ou sur critères sociaux, pour les normaliens étudiants et les masteriens ;
- la recherche d'investissements immobiliers comme le projet de construction d'un bâtiment Qbio de biologie quantitative ;
- la rénovation et l'entretien du patrimoine comme la rénovation de livres anciens de la bibliothèque Ulm-Jourdan.

**Chloé CALAME** désapprouve le financement des bâtiments de l'École par certains industriels de l'armement comme Mitsubishi et Heavy Industry. Elle demande des précisions sur la *Charity foundation Friends of ENS* (Fondation caritative des Amis de l'ENS).

**Marc MÉZARD** explique que ces partenaires financent deux chaires de recherche en mathématiques et en physique théorique. La *Charity foundation Friends of ENS* est une fondation de droit américain créée en 2018 permettant à des donateurs aux États-Unis de soutenir l'enseignement et la recherche, elle a financé par exemple la visite du Professeur Dipesh Chakrabarty.

**Laurent BEAUCHET** présente la politique de l'emploi et de ressources humaines figurant au budget 2020. Une meilleure adaptation des ressources aux besoins des structures ainsi que le « repyramidage » de certains postes avec une montée en compétences des agents ont été privilégiées. La maîtrise de la masse salariale, notamment la partie financée par l'État, représente un enjeu majeur et nécessite la prise en compte des effets pluriannuels de certaines décisions comme les recrutements importants réalisés en 2019. L'ENS s'engage par ailleurs avec PSL dans une démarche d'amélioration continue *via* le label *Human Resources Excellence in Research* (HRS4R, Excellence des ressources humaines dans la recherche) afin de renforcer l'attractivité de l'École auprès des chercheurs étrangers. Le télétravail sera expérimenté en 2020 et 2021 en lien avec les représentants du personnel.

La masse salariale sur plafond État est relativement stable par rapport à 2019. Les ressources propres globalisées sont principalement constituées de la masse salariale financée sur contrats de recherche. L'École peut anticiper à ce stade les recrutements de doctorants par exemple. Les montants mobilisés pour la création ou le remplacement d'emplois scientifiques et supports augmentent par rapport à 2019.

*Un membre du conseil d'administration rejoint la séance à 9 heures 40.*

4 postes de professeurs des universités et 16 postes Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé (BIATSS), associés à des contrats d'un an minimum, sont ouverts sur concours en 2020, soit une baisse par rapport à 2019 qui résulte d'un « tassement » des départs. Deux postes BIATSS supplémentaires sont réservés aux travailleurs handicapés.

La faible variation du plafond État entre les budgets 2019 et 2020 résulte des contrats doctoraux ajustés par l'État, en particulier à la sortie de la cohorte 2016 alors que le plafond des ressources propres dépend de l'École en particulier, lors des recrutements financés à partir des contrats de recherche.

**Anne CHRISTOPHE** annonce que deux professeurs des universités vont être recrutés pour les postes :

- planète vivante milieux humains dédié à l'impact du changement climatique sur la société, les comités de sélection des candidatures reçues sont prévus en janvier et mars 2020 ;
- informatique, en remplacement de deux maîtres de conférences mis à disposition, dans le cadre du projet d'intelligence artificielle Prairie.

Un poste d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) en études cognitives est ouvert afin de répondre à la forte demande des élèves de sciences sociales. Les ATER en géosciences et en informatique sont en réalité recrutés sur des prolongations de contrats. Le post-doc de deux ans en sciences doit soutenir l'arrivée du professeur junior en chimie en septembre 2020, la dotation du département de chimie est donc réduite en conséquence. Un poste de maître de conférences attaché en biologie et un poste de professeur attaché à l'interface physique-biologie sont également créés.

**Frédéric WORMS** annonce les recrutements en cours de deux professeurs d'université :

- en histoire moderne
- philosophie et sciences contemporaines, qui vise à structurer de manière interdisciplinaire la formation, la recherche et la discussion autour des enjeux philosophiques des sciences qui se transforment si vite aujourd'hui, le recrutement implique quatre départements dont deux scientifiques

Le conseil d'administration restreint a également voté à l'unanimité l'annulation de la procédure de recrutement du professeur de géographie à la demande du Président du comité de sélection.

Deux postes d'ATER en histoire de l'art et de post-doc en humanités numériques sont créés (départ notamment de Béatrice Joyeux-Prunel). Emmanuelle Sordet pilotera les humanités numériques depuis l'Observatoire des humanités numériques en cours de création et le post-doctorant en assurera la coordination.

Un poste de professeur associé à temps partiel en sciences sociales est ouvert pour soutenir le développement de cette thématique tant sur le plan qualitatif que sur celui des politiques publiques.

L'ouverture de deux postes de maîtres de conférences en latin et en esthétique, portés conjointement par les départements d'histoire et théorie de l'art et de philosophie n'a pas pu être décidée cette année, mais ils restent pleinement en discussion.

**Stéphane PATIES-GORIZZA** souhaite connaître l'impact de la loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019 sur le recrutement d'agents contractuels de catégories B et C et sur l'externalisation de services par l'ENS le cas échéant.

**Laurence CORVELLEC** rappelle que les grands axes de cette loi ont été présentés lors du dernier Comité Technique (CT) et qu'en l'absence de plusieurs décrets d'application. Il est difficile de répondre précisément à cette date



*Un autre membre du conseil d'administration rejoint la séance à 10 heures.*

**Nicolas CHÉRON** s'enquiert de l'ouverture d'un poste permanent de maître de conférences en études cognitives.

**Anne CHRISTOPHE** explique que le département a demandé un ATER. L'intérêt grandissant des élèves de lettres pour cette discipline justifiera peut-être à l'avenir l'ouverture d'un poste permanent.

**Jean-Louis HALPÉRIN** informe le conseil d'administration, au nom de plusieurs élus, que le comité technique s'est abstenu en majorité de rendre un avis sur la politique de l'emploi en raison de l'absence de dimension sociale et de la contractualisation accélérée des personnels de l'ENS. Il demande davantage d'explications par écrit concernant les arbitrages et pointe un déficit de postes pour la bibliothèque puisque seul un des trois départs est remplacé, ce qui semble difficilement compatible avec une politique documentaire ambitieuse.

**Anne CHRISTOPHE** fait remarquer que les agents contractuels en question sont majoritairement des professeurs attachés qui ont déjà le statut de fonctionnaire au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

**Marc MÉZARD** répond que l'ouverture du poste de bibliothécaire assistant spécialisé sur le campus Jourdan est prioritaire.

**Emmanuelle SORDET** ajoute que la création de poste concerne la bibliothèque des lettres.

**Laurence CORVELLEC**, précise que le vote en comité technique a recueilli 6 voix pour et 4 abstentions.

**Jean-Louis HALPÉRIN** affirme au contraire qu'il a totalisé 7 abstentions sur 10 élus votants, illustrant l'inquiétude suscitée par la politique de l'emploi.

**Chloé CALAME** souhaite que la sélection des sous-traitants tienne compte des conditions de travail des employés, citant l'exemple de la société de ménage : la politique de l'emploi doit viser de meilleures conditions de travail pour toutes les catégories de salariés sans distinction.

**Laurence CORVELLEC** indique que 16 concours sont ouverts en 2020 pour stabiliser et titulariser les agents sur les fonctions supports. Le service de restauration a par ailleurs été renforcé par un responsable administratif et un chef. Toutefois, nous ne disposons pas de postes pour salarier le personnel de ménage. Certains agents souhaitent travailler dans le secteur public sans pour autant avoir le statut de fonctionnaire.

**Frédérique FLECK** souligne par ailleurs le malaise des enseignants-chercheurs face à l'arrivée de chercheurs du CNRS, qui bénéficient d'un supplément de rémunération pour les enseignements, tandis que certains postes se précarisent, ce qu'illustre le recrutement par contrat d'un an d'un Agrégé Préparateur (AGPR) par exemple.

**Marc MÉZARD** défend le dispositif de professeur attaché qui favorise notamment l'engagement du personnel du CNRS. Le volume d'enseignement et la rémunération d'un professeur attaché et d'un professeur de l'Institut Universitaire de France sont par ailleurs comparables.

**Frédérique FLECK** estime que les départements ont besoin de postes fixes pour assurer un niveau optimal de recrutement.

**Frédéric WORMS** précise que le contrat d'un an pour remplacer un AGPR, qui est d'usage pour répondre à l'urgence avant les demandes de moyens, permet justement de réfléchir à une éventuelle transformation du poste en MCF.

**Nicolas CHÉRON** souhaite connaître le nombre de départs pour avoir une vision globale des flux. Il pose également une question concernant le personnel de ménage à l'ENS.

**Laurence CORVELLEC** reconnaît la difficulté parfois de disposer d'une vue d'ensemble dans la mesure où les flux et libération de postes sont quotidiens, avec des postes pourvus par mutations. Elle précise par ailleurs que les personnels chargés de collecter les déchets sont formés par Ecocampus, mais que les résultats sont insatisfaisants pour l'instant. Le marché de nettoyage est quant à lui en cours de renouvellement, avec des critères de sélection portant à hauteur de 30 % sur les enjeux environnementaux.

**Réналd CARUANA** présente les tableaux budgétaires en insistant sur les variations les plus significatives. Il pointe l'augmentation du nombre d'emplois financés sur ressources propres qui passe de 265 à 346 avec les contrats de recherche et « l'incorporation » des contrats doctoraux de PSL.

La hausse conséquente des recettes globalisées résulte notamment de l'augmentation de la subvention pour charges de service public. La baisse des recettes fléchées s'explique principalement par la contraction des recettes du CPER.

**Réналd CARUANA** indique que la hausse des dépenses de masse salariale résulte de l'intégration des doctorants PSL et de l'augmentation des contrats doctoraux spécifiques normaliens financés par l'ENS. Il rappelle que la masse salariale *stricto sensu* de l'ENS demeure stable. La baisse des dépenses globalisées des départements, unités, services s'explique en partie par les investissements documentaires non reconduits en 2020. Le solde, comparable à celui prévu par la lettre d'orientation budgétaire, est équilibré entre les opérations globalisées et fléchées. La trésorerie de fin d'exercice prévisionnelle et le besoin en fonds de roulement, soit l'épargne à long terme, sont supérieurs aux seuils de sécurité de 30 et 15 jours. Le résultat est positif et modeste à l'image des précédents budgets. Il permet de dégager une capacité d'autofinancement contribuant aux investissements à hauteur de 57 %.

**Laurence CORVELLEC** détaille les 24 opérations de rénovation prévues, évoquant entre autres :

- l'ouverture de crédits supplémentaires en BR pour le projet Lhomond-Erasme ;
- le retard de l'implantation d'un ascenseur au 45 rue d'Ulm en raison de travaux préparatoires complémentaires ;
- les coupures d'électricité du 21 au 23 décembre occasionnées par la rénovation du poste électrique du 45 rue d'Ulm.

**Pauline GALY** s'interroge sur le projet exact de rénovation de la façade, sur l'impact qu'aura la nouvelle entrée sur l'accès par les vélos et sur la responsabilité de l'Inspection Générale des Carrières pour déterminer les opérations qui nécessitent un renforcement des sous-sols.

**Laurence CORVELLEC** explique que le transfert de l'entrée actuelle du 45 rue d'Ulm au niveau du « Pavillon courrier » implique de déménager le poste de sécurité et qu'il améliorera l'accessibilité pour les vélos avec une entrée au niveau de la voirie. Les architectes des bâtiments de France considèrent l'impact des travaux sur la façade. En tant qu'affectataire du site du campus Jourdan, l'ENS assume les charges du propriétaire et à ce titre, l'École doit combler les carrières avant toute opération de travaux faisant l'objet d'un dépôt de permis de construire, dans ce secteur.

**Marianne LAIGNEAU** s'enquiert de l'évolution du soutien de l'État à l'École.

**Laurence CORVELLEC** confirme le soutien de l'État à hauteur de 12 millions en fonctionnement. Le budget de fonctionnement de l'École est stable depuis de nombreuses années, il évolue peu.

**Marc MÉZARD** précise que l'activité de l'École s'accroît malgré tout, ce qui explique une construction budgétaire « sous tension ». Les solutions de financement alternatives résident dans le mécénat, les frais d'hébergeurs et le reversement d'une partie de l'investissement lié aux contrats de recherche.

**Marianne LAIGNEAU** s'enquiert d'autres recettes potentielles.

**Marc MÉZARD** s'en tient aux trois axes précédemment développés, d'autres pistes comme le reversement de la taxe sur la valeur ajoutée, ayant déjà été exploitées.

**Élise MULLER** pointe les travaux liés à l'ouverture d'un centre de sciences des données, entraînant la suppression d'un couloir de chambres sans compensation, alors que le déficit de chambres à l'internat s'accroît et que l'ENS s'est engagée à en proposer de nouvelles.

**Laurence CORVELLEC** répond que ce point sera discuté lors du prochain conseil d'administration. Elle rappelle que les opérations de rénovation sont longues et que des logements ont été aussi ouverts à la colocation.

**Stella MANET** s'enquiert d'une éventuelle rénovation des lieux de travail des ouvriers du patrimoine dans la mesure où les locaux actuels ne répondent pas aux règles d'hygiène et de sécurité. Elle souhaite également connaître la raison de la baisse des investissements pour les bibliothèques.

**Laurence CORVELLEC** indique que le réaménagement d'un atelier sur le campus Jourdan est comprise dans le budget global d'intervention du patrimoine (pas besoin de crédits spécifiques) et que les locaux actuels sont provisoires.

**Régnald CARUANA** ajoute que la bibliothèque avait formulé une demande d'investissement mais que le projet envisagé au départ n'est plus d'actualité en 2020.

**Marc MÉZARD** fait état d'un budget de 160 000 euros demandé.

**Emmanuelle SORDET** précise que les travaux n'ont pas pu être réalisés, ce qui explique l'absence des crédits au budget initial de 2020.

**Frédérique FLECK** s'étonne du montant de la rénovation de la salle attenante au salon de la Direction qui atteint 75 000 euros, comparé à celui prévu pour la rénovation du DSA.

**Laurence CORVELLEC** précise que le chiffrage comprend également la rénovation du couloir et que le chantier comporte des contraintes techniques importantes. Le chiffrage pour le DSA date quant à lui d'il y a deux ans, il nécessitera probablement un complément dans le cadre d'un futur budget rectificatif.

**Stella MANET** s'étonne néanmoins de la non-reconduction de certaines demandes de travaux, comme à la bibliothèque.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le nombre de postes ouverts au concours tel que présenté au budget initial 2020 comprenant notamment :**

- 4 postes de professeur des universités
- 16 postes de BIATSS

**Pour l'année 2020, le plafond d'emploi :**

- État est de 1 387 ETPT
- Établissement s'établit à 1 733 ETPT.

**Nombre de votants : 26**

**Pour : 17**

**Contre : 2**

**Abstentions : 7**

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires et les prévisions comptables du budget initial de l'ENS pour l'exercice 2020 ci-après :**

Autorisations budgétaires :

- 1 733 ETPT sur le plafond global établissement, dont 1 387 ETPT sous plafond État
- ✓ 131 672 301 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 82 656 757 € de personnel
  - 40 423 863 € de fonctionnement
  - 8 591 681 € d'investissement
- ✓ 124 918 067 € de crédits de paiements dont :
  - 82 656 757 € de personnel
  - 34 059 832 € de fonctionnement
  - 8 201 478 € d'investissement
- ✓ 121 138 219 € de recettes
- ✓ -3 779 848 € de solde budgétaire

Prévisions comptables :

- ✓ -3 779 848 € de variation de trésorerie
- ✓ 388 096 € de résultat bénéficiaire
- ✓ 4 647 429 € de capacité d'autofinancement
- ✓ -424 871 € de variation du fonds de roulement.

**Nombre de votants : 26**

**Pour : 18**

**Contre : 2**

**Abstentions : 6**

**2. Conventions signées par le Directeur de l'ENS au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019**

**Laurence CORVELLEC** explique que 63 marchés ont été conclus en 2019 dont 28 portent sur des commandes de fournitures, 16 sur des services et 19 sur des travaux. La somme globale des contrats signés s'élève à 5 970 105 euros. Deux marchés importants, dont celui de denrées alimentaires, seront attribués d'ici fin décembre. 78 subventions ou partenariats internationaux ont été mis en place. Les 120 conventions instruites par le service des partenariats de la recherche représentent 22 344 405 euros, dont 6 224 803 euros proviennent de financements PSL. On dénombre pour la première fois 15 conventions de mécénat soit un montant global de 426 046 euros.

**Jean-Louis HALPÉRIN** s'étonne des dates indiquées pour la convention n°2019-45, il souhaite savoir si elle correspond au Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures (CPES).

**Laurence CORVELLEC** le confirme. La redevance correspond aux frais de fonctionnement et d'infrastructure du campus. Les travaux s'achèveront courant 2020.

**Frédérique FLECK** signale l'impact écologique de la location d'un emplacement publicitaire à JCDecaux. Elle demande des précisions sur une convention avec l'*US Army*.

**Laurence CORVELLEC** répond que ces informations seront transmises dans les meilleurs délais par courriel.

### III. Vie institutionnelle

#### 1. Mission diversité sociale

**Marc MÉZARD** informe le conseil d'administration qu'une mission similaire sera confiée à 250 établissements d'enseignement supérieur et de la recherche. La mission diversité sociale de l'ENS sera supervisée par un comité de pilotage à partir de janvier 2020. Les premières actions sont attendues pour la rentrée 2021.

Un groupe de travail à l'ENS réfléchit également à la façon d'améliorer l'accessibilité des informations relatives aux modalités d'accès et de soutien financier aux normaliens.

Le tutorat réalisé par les normaliens dans les lycées implique des moyens de coordination conséquents, mais il est à l'étude. Le recueil de retours d'expérience est en cours auprès du lycée Louis-le-Grand et d'associations formant les tuteurs.

L'analyse de premiers scénarii intégrant des points de bonifications selon les niveaux de bourses permet de mesurer l'impact du dispositif. Elle est en cours et sera présentée avant l'été prochain.

**Élise MULLER** cite les effets nuls, voire négatifs, des activités de tutorat sur les élèves en difficulté comme l'a démontré Arnaud Riegert dans sa thèse.

**Marc MÉZARD** admet qu'il faut « creuser » cette question pour ce qui est des programmes de cordées de la réussite, tout en insistant sur le succès du CPES, qui ne s'adresse pas à des élèves en difficulté scolaire, en termes d'accessibilité, par les milieux défavorisés, aux filières d'enseignement supérieur de qualité ainsi que sur le besoin d'accompagnement des jeunes identifiés par le programme.

**Anne CHRISTOPHE** approuve la démarche d'évaluation des impacts et le fait de s'appuyer sur la littérature scientifique.

**Jean-Louis HALPÉRIN** fait part du souhait des enseignants-chercheurs d'être davantage associés aux réunions d'étude des scénarii ainsi qu'à toute évolution du statut de fonctionnaire-stagiaire.

**Frédéric WORMS** précise que chaque département Lettres a proposé un « correspondant concours » qui participera aux discussions avec le jury, la concertation avec les départements, les jurys, et aussi les uns et les autres ensemble étant bien sûr essentielle et déjà engagée.

**Anne CHRISTOPHE** indique que la configuration est identique en sciences. Les directeurs des départements seront incités à communiquer davantage si cela n'est pas suffisant.

**Chloé CALAME** annonce avoir envoyé un communiqué à la Direction deux semaines auparavant puisque le syndicat étudiant n'a pas été convié aux discussions. Elle trouve qu'il y a des failles dans la mission diversité sociale :

- La part des échelons boursiers au CPES autre que 0, 0bis et 1 est très faible.
- La diversité sociale ne se mesure pas seulement par les bourses mais également par la catégorie socioprofessionnelle des parents établie par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.
- Les mesures proposées semblent marginales, moins efficaces que les mesures politiques et nationales.
- La différence de traitement en interne, comme celle concernant l'accès aux équipements de l'École, alimente les inégalités.

**Marc MÉZARD** répond que la restauration est désormais ouverte à tous les masteriens inscrits à l'ENS. L'utilisation des bourses comme critère mérite en revanche d'être affinée, mais la mise en place d'une alternative à la modulation en fonction des niveaux de bourses retarderait l'expérimentation. Environ la moitié des boursiers à l'ENS reçoit les bourses d'échelon supérieures ou égales à deux.

*La séance est suspendue de 11 heures 23 à 11 heures 42.*

## **2. Décret portant création de l'Université Paris Sciences et Lettres (PSL) – Mise en place des instances de PSL**

**Marc MÉZARD** cite les six modifications apportées aux statuts de l'ENS par l'article 19 du décret paru au *Journal Officiel* du 6 novembre 2019 conformément au vote du conseil d'administration du 29 mai dernier. Il rappelle les jalons pour la mise en place du conseil d'administration de PSL, en particulier l'organisation d'élections, ainsi que la date limite de dépôt des candidatures (20 décembre 2019). Les listes seront « panachées » entre les établissements. Le scrutin au conseil d'administration se tiendra le 22 janvier 2020. Les candidats au Sénat académique pourront se manifester jusqu'au 30 avril. Il espère que le jury Initiative d'excellence tiendra compte du caractère opérationnel de PSL pour rendre son avis à l'automne prochain.

**Marianne LAIGNEAU** informe le conseil d'administration de l'existence de la communauté PSL Alumni dont les statuts sont en cours de refonte. Elle témoigne d'une manière plus générale de la complexité de ces projets.

**Marc MÉZARD** ajoute que les conventions avec les établissements partenaires, notamment les écoles d'art, sont en cours d'élaboration pour être présentées au conseil d'administration de PSL.

## **IV. Points administratifs**

### **1. Projet de contrat pour le site Université PSL 2019-2023**

**Marc MÉZARD** explique que le projet de contrat de site formalise des objectifs spécifiques et des jalons établis en collaboration avec les équipes du Ministère. Il s'agit en fait « d'un contrat d'objectifs sans moyens » puisque les objectifs s'ajoutent à l'activité normale de l'École et ne sont associés à aucun moyens supplémentaires. Il énonce cinq axes pour PSL puis pour l'ENS. Le deuxième axe de PSL lie la stratégie en recherche avec la formation à travers des programmes gradués.

**Élise MULLER** souhaite connaître l'impact des programmes gradués sur l'articulation master/doctorat et sur le financement en cinq ans.

**Marc MÉZARD** explique que la stratégie de PSL associe sur des thématiques communes des unités de recherche et des formations de masters et doctorat. L'école universitaire de recherche Frontcog propose par exemple un parcours doctoral encore plus attractif depuis qu'elle a adopté ce format. Une évolution de leur structure permettrait aux écoles doctorales de s'adapter aux programmes gradués le cas échéant.

**Anne CHRISTOPHE** dit que les financements sur cinq ans réévalués à mi-parcours (à l'instar des programmes américains) ne concerneront qu'une minorité d'étudiants. PSL et l'ENS cherchent des bourses pour les étudiants de masters en sus de celles de doctorat propres au système français.

**Frédéric WORMS** précise que les programmes gradués sont compatibles avec le diplôme de l'ENS qui en fait d'ailleurs partie avec son grade master, et qu'il faudra communiquer autour de ces programmes.

**Frédérique FLECK** estime que les recrutements de professeurs juniors, prioritaires sur les postes de professeurs, lèseront les maîtres de conférences. Elle pointe la précarité des contrats à durée limitée de ces enseignants et s'inquiète de la procédure de recrutement des professeurs attachés en comité restreint sans que toutes les catégories de personnel soient représentées. Elle souhaite savoir si les recrutements prévus pour les programmes gradués PSL ne comprennent que des professeurs juniors et attachés.

**Marc MÉZARD** répond par la négative : tous les recrutements à l'École interviendront dans le cadre des programmes gradués PSL.

**Frédéric WORMS** précise que le comité de sélection des professeurs attachés ENS-PSL est plus institutionnel et restreint dans sa composition que ceux de l'ENS/CNRS, bien que l'ENS soit représentée par un directeur de département, par exemple. PSL ne prévoit pas à ce jour de distinguer les rangs A et B dans les comités de recrutement des chercheurs enseignant dans les programmes gradués.

**Nicolas CHÉRON** souhaite savoir si les postes resteront ouverts à PSL ou seront limités à l'ENS.

**Marc MÉZARD** distingue les postes de professeurs attachés ENS-CNRS ou ENS-INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique) qui font partie des unités de recherche de l'École, et ceux issus de l'association de PSL avec le CNRS et un autre établissement.

**Marc CRÉPON** s'interroge sur les retombées des programmes gradués. Il témoigne de la difficulté de connecter les élèves de masters aux travaux menés dans les centres de recherche et pointe une évolution nécessaire de la temporalité associée à la scolarité.

**Stella MANET** regrette l'absence d'un axe relatif à la politique sociale à PSL alors que l'Université est en construction.

**Marc MÉZARD** insiste sur le caractère synthétique du document qui traduit les orientations surveillées particulièrement par le Ministère sans inclure toutes celles qui incombent tant à PSL qu'à l'ENS.

**Chloé CALAME** souhaite connaître les conséquences de l'absence de validation du programme gradué par l'étudiant. Concernant la recherche, elle estime que le principal problème réside dans un manque de financement du doctorat. Elle dit également qu'une prime n'équivaut pas à un bon salaire et à un poste fixe. Elle demande également l'organisation d'une réunion spécifique sur les programmes gradués.

**Frédéric WORMS** explique que les programmes gradués représentent des possibilités de soutiens complémentaires sans modifier les diplômes existants.

**Laurence CORVELLEC** précise que le projet de contrat a recueilli 3 votes pour et 7 contre du comité technique.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le volet établissement (ENS) du contrat pour le site Université PSL 2019-2023 présenté.**

**Nombre de votants : 26**

**Pour : 16**

**Contre : 4**

**Abstentions : 6**

## 2. Dispenses de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal

**Laurence CORVELLEC** énumère les demandes de dispense partielle et totale, l'une d'elles ayant été réexaminée par la Commission sur demande du conseil d'administration.

**Marianne LAIGNEAU** suggère que le demandeur ayant rejoint une communauté religieuse puisse bénéficier d'une dispense totale car il ne dispose d'aucune ressource.

**Marc MÉZARD** rappelle que la Commission a estimé qu'une contribution symbolique restait indispensable.

**Jean-Hubert GRASSET** souhaite connaître le niveau de revenu jugé insuffisant pour justifier une dispense de remboursement par la Commission.

**Marc MÉZARD** lui rappelle qu'il a accès à cette information comme membre de la Commission. Les cas font l'objet d'une appréciation individualisée : aucune grille ne peut s'appliquer.

**Marc CRÉPON** invite le conseil d'administration à faire confiance à la Commission.

**Jean-Hubert GRASSET** répond qu'en tant que représentant des élèves, il se doit d'apporter des indications sur ce sujet à ses mandants.

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les dispenses de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal :**

<b>Cas n°1 DP 2019-04</b>	<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Cas n°2 DP 2019-05</b>	<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Cas n°3 DP 2019-06</b>	<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Cas n°4 DT 2019-07</b>	<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Cas n°5 DP 2019-08</b>	<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Cas n°6 DP 2019-09</b>	<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
<b>Cas n°7 DT 2019-10</b>	<b>Pour : 24</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 1</b>
<b>Cas n°8 DT 2019-11</b>	<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

## 3. Bilan environnement : formation recherche – Actions sur les campus de l'École

*Ce point est reporté au prochain conseil.*

**Pauline GALY** demande que le document soit enrichi par les données du bilan carbone.

**Nicolas CHÉRON** suggère de créer un groupe de travail pour regrouper l'ensemble des propositions.

**Marc MÉZARD** veut donner une nouvelle impulsion aux actions de l'École.

## 4. Possibilité de consulter les conseils centraux de l'ENS à distance (vote)

**Laurence CORVELLEC** propose un règlement général pour consulter les conseils centraux à distance, une possibilité prévue par l'article 3.1 du règlement intérieur pour le conseil d'administration et le conseil scientifique.



**Jean-Louis HALPÉRIN** approuve l'exclusion de certaines questions de la consultation à distance et propose trois améliorations :

- la mise en place d'une période d'expérimentation d'un an conclue par un bilan ;
- la possibilité pour tous les membres de vérifier que la condition de *quorum* est remplie ;
- l'existence d'une obligation pour la Direction de répondre à tous pendant le débat.

**Laurence CORVELLEC** approuve ces propositions.

**Nicolas CHÉRON** s'enquiert de l'impact de cette démarche sur la fréquence des conseils.

**Laurence CORVELLEC** répond que les quatre conseils d'administration annuels seront maintenus, le but étant de traiter de questions urgentes sans attendre le conseil suivant.

**Élise MULLER** se positionne contre l'utilisation du format électronique, le conseil étant l'une des dernières instances de réunion en présentiel essentielles à la démocratie participative. Elle s'enquiert de la nature des questions qui pourraient être traitées par ce biais et craint que les membres ne soient conduits à se positionner dans l'urgence.

**Laurence CORVELLEC** se défend de vouloir traiter certains sujets trop rapidement via une consultation électronique.

**Pascal GOSSELIN** explique que beaucoup d'établissements ont opté pour cette modalité mais l'utilisent généralement peu. Il souligne néanmoins la pertinence de cette solution en cas d'impossibilité de l'instance de se réunir formellement (grève des transports par exemple), même avec un ordre du jour allégé.

**Élise MULLER** préfère un report des débats dans ce contexte, d'autant plus que les échanges par messagerie paraissent plus limités.

**Pauline GALY** craint pour la sécurité des votes.

**Marie PITTET** suggère de mentionner que le dispositif sera utilisé dans le cas de questions ponctuelles présentant un caractère d'urgence.

**Marc MÉZARD** résume les modifications à apporter à la première phrase de l'article 1.2 et à la deuxième phrase de l'article 3.2.

- « La consultation à distance ne peut pas se substituer aux réunions habituelles des instances visées à l'article 1.1. Elle sera appliquée sur des décisions ponctuelles impliquant une contrainte de calendrier ».
- « Tous les membres utilisent la fonction "répondre à tous" ».

**Après avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à titre expérimental pour une durée d'un an, le règlement général de la consultation à distance de conseils et comités de l'École normale supérieure présenté, avec les modifications suivantes :**

- « La consultation à distance ne peut pas se substituer aux réunions habituelles des instances visées à l'article 1.1. Elle intervient pour des questions présentant un caractère d'urgence au vu de contraintes de délais. ».
- « Tous les membres utilisent la fonction 'répondre à tous' et peuvent ainsi vérifier que la condition de quorum se trouve remplie ».

**Votants : 26**

**Pour : 16**

**Contre : 4**

**Abstentions : 6**

## V. Présentation du département d'histoire de l'ENS (information)

*Hélène BLAIS rejoint la séance à 13 heures.*

**Hélène BLAIS** présente le département d'histoire qui accueille une centaine d'étudiants et une trentaine de masteriens chaque année. L'équipe enseignante, composée de deux professeurs des universités, cinq maîtres de conférences, une professeure attachée historienne de l'art et deux ATER en histoire moderne et contemporaine, couvre l'Antiquité, le Moyen-Âge, l'histoire moderne et contemporaine. La plupart des enseignants font partie de l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (IHMC) qui associe des historiens modernistes et contemporanéistes. Le département s'est profondément renouvelé notamment *via* la création d'un master d'histoire transnationale, programme gradué transdisciplinaire axé sur l'étude des circulations et co-assuré avec l'École nationale des Chartes. Par ailleurs, deux projets bénéficiant d'une bourse du *European Research Council* (ERC, Conseil européen de la recherche) portent sur l'histoire des migrations et des persécutions dans le premier XX<sup>ème</sup> siècle et l'influence de la vie musicale et des médias sonores dans la vie coloniale à l'échelle de l'empire français. Deux défis ont été résolus :

- L'épreuve d'histoire-géographie du concours A/L, auparavant trop difficile, a été remaniée.
- Le prochain recrutement d'un professeur en histoire de l'Europe devrait réduire la surcharge de travail en histoire moderne.

**Frédéric WORMS** ajoute que Claire Zalc devrait être remplacée à la tête de l'IHMC par le directeur adjoint de Paris 1, avec un.e adjoint.e de l'ENS. Il se réjouit du dynamisme du département surtout en recherche et des synergies créées avec les autres programmes, le master d'histoire transnationale faisant partie du Master Humanités de PSL dans Translitterae. Ces projets rassemblent de jeunes chercheurs et bénéficient aux élèves.

## VI. Questions diverses

**Frédéric WORMS** présente le colloque de janvier. Cette plateforme de réflexion sur les humanités traitera par exemple des Humanités dans le texte avec leurs modules vidéos produits pour la Maison numérique des humanités du Ministère.

**Stella MANET** déplore un certain manque de communication de la direction de l'École sur les modalités de travail lors de la grève du 5 décembre. Les informations disparates puis l'e-mail du 4 décembre annonçant des mesures peu flexibles ont suscité confusion, crispation et sentiment d'injustice du personnel. Elle lit le communiqué des élus CT : « Les élus FSU, CGT et UNSA siégeant aux instances de l'ENS regrettent profondément le contenu du courriel envoyé par la Direction traitant du mouvement social du 5 décembre prévu de longue date. Ce courriel a été envoyé très tardivement après une demande insistante des élus du CT tenu mercredi 4 décembre. Les élus ont demandé à la direction d'explicitier sa position quant aux absences éventuelles des agents laissés sans information officielle dans le cadre du mouvement social. Le courriel de la Direction demande aux personnels dans l'impossibilité de rejoindre l'ENS, du fait de la quasi-absence de transports, de fournir un justificatif et de poser un jour de congé pour "compenser" l'absence. On comprend que sinon une journée de salaire sera décomptée. En cas de garde d'enfant rendue nécessaire par les grèves dans les écoles, un justificatif est également demandé. Ces réponses de la direction ont stupéfait les élus. La direction de l'ENS se montre inflexible, intransigeante et totalement détachée du contexte social. Nous demandons instamment à la direction de ne pas comptabiliser les absences dues aux conséquences du mouvement social comme plusieurs présidents d'universités s'y sont déjà engagés ».

**Laurence CORVELLEC** répond que la Direction a souhaité faire preuve de souplesse en laissant chaque chef de service décider des modalités applicables au sein de sa structure. La direction n'a jamais comptabilisé les absences ou vérifié les jours de congés posés lors des précédentes grèves et se contente simplement de transmettre le nombre de grévistes au Ministère. L'ENS n'étant pas encore

dotée d'une charte du télétravail, cette solution n'a donc pas pu être formellement proposée mais le travail à distance était exceptionnellement autorisé.

**Stella MANET** indique que de nombreuses personnes ont posé une journée de congé du fait du manque de clarté du courriel.

**Marc MÉZARD** estime que l'envoi du courriel à la demande des élus a formalisé une démarche d'accompagnement initialement souple sous la forme de consignes aux chefs de service.

**Jean-Louis HALPÉRIN** défend la légitimité de la demande, des communications ayant été diffusées dans de nombreuses autres universités.

**Laurence CORVELLEC** signale que certaines structures ont la possibilité de fermer leur établissement, mesure impossible à l'ENS.

**Frédérique FLECK** suggère de banaliser les journées de grèves. De plus, l'absence de consignes officielles crée un décalage de niveau d'information entre les différents personnels. Elle souligne enfin que les catégories de personnel les plus fragiles, habitant loin, pâtissent de ces dispositifs.

**Laurence CORVELLEC** explique que la direction a souhaité attendre afin de connaître la durée du mouvement avant de communiquer plus globalement.

**Élise MULLER** encourage la direction à se positionner en soutien à la grève, en banalisant par exemple les cours. Elle juge illégal l'e-mail invitant les employés du département de biologie grévistes à se déclarer.

**Laurence CORVELLEC** objecte que cette pratique permet de distinguer les grévistes des absents et qu'elle a toujours existé. Elle rappelle les règles de gestion dans la fonction publique, plus ou moins flexibles au niveau local.

**Frédérique FLECK** s'enquiert de l'envoi d'un nouveau courriel en début de semaine.

**Laurence CORVELLEC** répète attendre l'évolution des événements dans les prochains jours avant de mettre en place des mesures.

**Chloé CALAME** souhaite savoir si des tests de contamination au plomb ont été réalisés autour de Notre-Dame de Paris.

**Laurence CORVELLEC** répond que des tests vont être engagés. Elle indique cependant que les prélèvements réalisés dans des établissements scolaires voisins n'ont pas révélé de dangers.

*La séance est levée à 13 heures 27.*

*La prochaine réunion du CA est prévue le 13 mars 2020.*